



Propos introductif de la présidente

M

esdames les conseillères, Messieurs les conseillers
Mes chèr.es collègues,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour notre dernière Assemblée plénière de l'année 2025 et je tiens à vous remercier pour votre présence.

J'adresse un salut respectueux à notre Président d'Honneur, Dominique Roy. Merci cher Dominique de ta présence parmi nous. Je salue également la co-présidente du Conseil de développement du Pays Dolois, Nadine Bonnefoy. Merci à vous chère Nadine de votre participation régulière à nos travaux.

Nous accueillons également aujourd'hui une nouvelle conseillère et un nouveau conseiller.

Madame Catherine Daurox a été désignée en remplacement de Marie-Hélène Chevallier-Delepine et elle représente la CFDT. Madame Daurox si vous voulez bien vous présenter en quelques mots. Monsieur Vincent Étiève a été désigné en remplacement de Joseph Battault et représente également la CFDT.

Je vous souhaite à tous les deux la bienvenue au sein du CESER Bourgogne-Franche-Comté. J'aurai plaisir à vous rencontrer prochainement et je suis sûre que l'ensemble des collègues vous réservent le meilleur accueil dès aujourd'hui dans cette séance plénière et dans les réunions à venir.

L'année 2025 aura été dense, productive et jalonnée de nombreux défis. Nous avons en effet adopté 29 avis et 4 contributions, témoignant de l'engagement collectif et du sérieux qui caractérisent les travaux du CESER.

2026 devrait l'être tout autant. Deux nouvelles contributions sont d'ores et déjà inscrites à notre programme pour l'année prochaine, et je souhaite vous en partager les premiers éléments.

Je salue l'arrivée du Vice-président en charge des mobilités, des transports, des infrastructures et des affaires générales, Michel Neugnot, qui est aussi référent CESER et qui suit avec une très grande assiduité l'ensemble des travaux menés par notre assemblée

Une première contribution sera produite dans le cadre de la feuille de route régionale sur l'eau. La commission Territoires-Environnement sera de nouveau sollicitée, cette fois sur les fiches agricoles. Les travaux devraient débuter très prochainement. Toutefois, notre calendrier initial ne prévoyait pas d'assemblée plénière avant avril 2026, alors même que le Conseil régional doit délibérer et adopter la version finale de cette feuille de route au cours de ce mois. Or il est essentiel que notre assemblée puisse transmettre sa contribution suffisamment en amont, afin que nos observations puissent être prises en considération. C'est pourquoi, en accord avec le Bureau, il est proposé de transformer le Jour du CESER du 24 février 2026 en séance plénière. Cette adaptation nous permettra de débattre, de délibérer et de voter collectivement cette future contribution. Vous le savez, je suis profondément attachée à une démarche démocratique au sein de notre instance : nos prises de position doivent associer l'ensemble des conseillères et des conseillers autant que possible. L'Assemblée plénière est, et doit rester, souveraine. D'où cette transformation pour que chacune et chacun puisse participer.

Le 24 février sera donc décliné en assemblée plénière le matin, les commissions thématiques se réuniront l'après-midi comme initialement prévu.

La deuxième contribution programmée portera sur une transition majeure de notre société, la transition numérique, et notamment sur un sujet incontournable aujourd'hui, l'intelligence artificielle. La Région a engagé la construction de sa Stratégie Régionale de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle, la SRDIA, stratégie qui s'inscrit dans la continuité de la SCORAN, la Stratégie de cohérence pour l'aménagement numérique. Cette stratégie vise un objectif clair : déterminer comment disposer d'une intelligence artificielle éthique, souveraine et responsable, et comment l'utiliser pour améliorer le fonctionnement interne de la Région mais aussi pour transformer ses politiques publiques. Cette démarche se veut collective et inclusive : la Région associe l'État, l'ARNia et le CESER depuis son lancement. Pour notre assemblée, c'est une réelle opportunité de porter un regard transversal et pluridisciplinaire. Le mois dernier, la Région nous a officiellement saisis sur la SRDIA, une saisine confiée à la commission Mobilités-Énergie-Numérique.

À la suite de la décision du Bureau, je souhaite porter quelques éléments à votre connaissance. Premièrement, le CESER élaborera une contribution formelle à la SRDIA, qui sera soumise au vote de l'Assemblée plénière en juin 2026. Deuxièmement, la Région nous sollicite tout au long de la construction de sa stratégie. Nous interviendrons donc régulièrement pour éclairer ses travaux et trois étapes proches nous mobiliseront particulièrement :

- Tout d'abord, il y aura un questionnaire régional sur l'IA, auquel chaque commission est invitée à répondre d'ici le 21 janvier, dans la mesure du possible -nous avons bien conscience que certaines commissions sont très chargées- et que vous pourrez également relayer dans vos organisations.
- Nous aurons ensuite le Jour du CESER du 20 janvier, qui comprendra un temps dédié à l'IA pour approfondir les enjeux et affiner les réponses au questionnaire.
- Enfin, des ateliers territoriaux seront organisés par la Région. Trois ateliers se tiendront fin janvier, dont un le 21 janvier destiné aux acteurs publics et parapublics. Tous les membres de notre assemblée y sont invités. afin de porter la voix du CESER dans ces échanges. Votre participation permettra d'enrichir le débat territorial et d'apporter le point de vue du CESER dans ces échanges. Nous vous transmettrons toutes les informations pratiques dès que les dates et lieux seront confirmés.

En définitive, l'intelligence artificielle n'est pas un simple sujet technique : c'est un enjeu de société majeur. Par sa diversité et sa capacité d'analyse, le CESER a toute sa place pour contribuer à une stratégie régionale responsable et utile à toutes et tous.

Mais revenons à 2025. Cette année a également été marquée par la menace de suppression des CESER, qui nous a toutes et tous mobilisés. Cet épisode a été l'occasion de revisiter nos modes de fonctionnement, de mesurer le chemin qui reste à parcourir pour renforcer la connaissance et la reconnaissance de notre assemblée. Cette actualité, conjuguée à un contexte national instable, nous a conduit à intensifier nos démarches de terrain et à aller davantage encore à la rencontre de celles et ceux qui agissent au quotidien dans nos territoires.

S'il n'est pas encore l'heure d'établir le bilan complet de notre activité au CESER, d'ailleurs nous prendrons un temps à ce sujet lors du Jour du CESER du 20 janvier 2026, je souhaite aujourd'hui mettre en lumière l'engagement des femmes et des hommes que vous êtes, ainsi que celui des organismes que vous représentez. Vous portez, avec détermination, une voix singulière et indispensable : celle de la société civile organisée, une voix que certaines et certains cherchent parfois, encore, toujours, à marginaliser.

Votre mobilisation exemplaire dans cette bataille visant à préserver la place et le rôle des CESER mérite d'être saluée. Et chacun le sait : cette bataille n'est pas terminée. Des initiatives demeurent à l'œuvre pour tenter de fragiliser l'existence même de nos instances. Et dans ce contexte, je souhaite vous informer que le groupe "Avenir des CESER", s'est réuni récemment pour envisager les suites à donner aux travaux engagés cette année. Il a été proposé puis validé par le Bureau de rédiger un nouveau document intégrant une partie du manifeste de l'association de CESER de France et les propositions issues des réflexions conduites par le CESER Bourgogne-Franche-Comté. Ces éléments seront actualisés, amendés et complétés. Les collèges seront consultés, puis le Bureau aura à valider le document final avant sa présentation en Assemblée plénière. Cette mobilisation collective se poursuit donc. Elle ne saurait avoir de portée sans une adhésion large et déterminée de l'ensemble des membres de notre assemblée. Seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin. C'est bien là l'essence même de notre ADN.

En cette fin d'année, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à chacune et chacun d'entre vous pour l'engagement dont vous faites preuve. Le collectif que nous formons et notre capacité à dépasser les clivages pour construire ensemble, mériraient d'inspirer plus largement notre société.

Cette conviction résonne particulièrement alors que s'ouvre la trêve des confiseurs. Ce moment suspendu, où le rythme du pays ralentit et où les esprits s'apaisent, nous rappelle que même les sociétés les plus éprouvées ont besoin de reprendre souffle. Cette parenthèse porte en elle l'espoir d'un renouveau : celui de retrouver un peu de sérénité, de calme et de concorde dont nous avons collectivement tant besoin avant d'aborder une nouvelle année de travail et d'engagement.

J'aimerais m'arrêter un instant sur la date qui nous réunit aujourd'hui. Le 9 décembre. Une date discrète dans le calendrier mais une date majeure dans l'histoire de notre République. Aujourd'hui, nous fêtons les 120 ans de la loi de 1905, loi de séparation des Églises et de l'État, qui mit fin au Concordat et qui consacra la laïcité comme principe fondateur de notre pacte républicain. Rédigée dans un esprit de compromis et de pacification, cette "loi de liberté" comme la définissait son rapporteur Aristide Briand, a une portée émancipatrice et protectrice qui fonde le pacte républicain. En affirmant la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, elle a posé les bases d'un cadre commun qui protège à la fois les libertés individuelles et l'égalité de tous et toutes. En instituant la neutralité de l'État, elle garantit l'ordre public autant qu'elle rend possible l'exercice de la fraternité. La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes. Née dans un climat social extrêmement tendu, marqué par une crise économique durable qui affectait tout le pays jusqu'à l'aube du XX^e siècle, la République traversait alors une période de fragilités majeures. Les débats autour de la loi de 1905 s'inscrivaient dans un contexte politique inflammable : les séquelles de l'affaire Dreyfus divisaient encore la Nation, l'antagonisme entre cléricaux et anticléricaux atteignait son paroxysme, et les institutions de la III^e République étaient ébranlées par la montée de mouvements extrémistes qui contestaient ouvertement leur légitimité. La République vacillait, menacée de basculer. Mais en fait mes chers collègues, nous y sommes à nouveau !

En célébrant les 120 ans de la loi de 1905, nous célébrons aussi la résilience de la République, et la responsabilité qui nous revient : celle de faire vivre la laïcité non seulement dans les textes, mais aussi et surtout dans nos comportements, dans nos paroles et dans chacune de nos décisions. Dans notre assemblée, ce principe prend une profondeur particulière. Nous venons de mondes différents, de métiers, de convictions, d'expériences parfois éloignées. Et pourtant, en ces murs, nous cherchons ensemble ce qui nous dépasse : l'intérêt général et un meilleur avenir pour notre région. Puissions-nous aborder nos travaux de ce jour avec cette exigence en tête : celle d'un débat républicain apaisé, d'une écoute véritable, et d'un respect profond de ce que chacune et chacun apporte à la construction du bien commun.

Concernant l'ordre du jour propre à cette assemblée, le premier point portera sur l'examen et le vote des 3 rapports soumis par l'exécutif régional :

- L'avis sur le Budget primitif pour l'exercice 2026, sera rapporté par Franck Ayache, il a été préparé par la commission Finances-Europe, avec les contributions des 5 autres commissions thématiques.
- L'avis sur le Rapport "Feuille de route numérique responsable 2026-2028" sera rapporté par Jean-Pierre Bouhelier, il a été préparé par la commission Mobilités-Énergie-Numérique.
- Et enfin, l'avis sur le Rapport "La Région et les Parcs Naturels Régionaux en Bourgogne-Franche-Comté, Cadre d'action partagé 2026-2028 - Règlement d'intervention de soutien" sera rapporté par Evelyne Guillon, il a été préparé par la commission Territoires-Environnement.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du CESER pour leur investissement dans ce rôle de rapporteur-e, essentiel dans nos travaux.

Nous procéderons ensuite à l'examen des questions diverses parmi lesquelles la désignation de deux membres du CESER (titulaire et suppléant) pour intégrer le collège "Acteurs des territoires voisins" au sein du Conseil de développement de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le second point de notre ordre du jour, qui aura lieu cet après-midi, sera consacré à la présentation de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, et de l'état des lieux sur l'importance économique de la filière touristique dans notre région. C'est Sophie Ollier-Daumas, Directrice générale de l'association, qui nous fera cette présentation avant de laisser place aux échanges et aux questions.

Je vous remercie de votre attention et laisse tout de suite la place aux déclarations préalables.

Élise MOREAU
Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté

Déclarations préalables

Nicole Guyot, au nom de la CCIR,

Nous tenons à attirer votre attention sur les effets de la réforme 2026 qui auront un impact sur les formations professionnelles des CCI.

La conjoncture actuelle et les réformes 2025/2026 introduisent plusieurs freins pour les aides de formation des CCI :

1. sur l'Apprentissage

Les réformes récentes touchant l'apprentissage ont des effets quelque peu défavorables pour les écoles de formation supérieures BAC+2,+3, voire +.

La baisse de financements va plus particulièrement impacter les écoles supérieures. Cela va conduire à une charge accrue pour les employeurs, avec réduction probable des contrats signés en supérieur, ce que l'on constate déjà en BFC.

Les demandes sont là mais les alternants ont des difficultés à trouver des entreprises.

L'employeur devant verser une contribution de 750 €, ce coût supplémentaire peut dissuader les TPE/PME qui constituent une part importante des employeurs éventuels déjà fragilisés par le contexte économique actuel. Avec ce surcoût à la charge des employeurs et la complexité administrative des nouveaux contrats, certaines entreprises ne proposeront plus d'alternance.

Cela entraîne une baisse d'apprentis potentiels donc des promotions plus faibles avec des difficultés à maintenir des filières longues via l'alternance, voire une remise en question de la viabilité économique de certaines formations. Cela peut introduire une incertitude financière, surtout si le taux de rupture est non négligeable, et pour les dispositifs hybrides (présentiel, distanciel), l'attractivité de format va s'en trouver réduite et va peser sur la rentabilité.

Dans une conjoncture d'incertitude, quelles formations vont donc pouvoir combiner pertinence de secteurs porteurs et attractivité réelle du présentiel.

Le nouveau schéma de versement (avances+solde final- le solde de 10 % n'étant versé qu'à la fin du contrat après attestation de réalisation) introduit des contrôles plus stricts, ce qui va encore entraîner un surcroît de gestion administrative (facturation, suivi, justificatifs, liaison avec les entreprises pour les CCI).

Ceci est valable également pour les apprentis accueillis par les CCI/CFA avec une perte de revenus significative.

2. Sur les Bilans de Compétences

Plusieurs CCI étant organismes supports des Bilans de Compétences

La réforme budgétaire majeure en 2025 dans le secteur de la formation professionnelle en France est à l'origine de plusieurs difficultés. Le gouvernement a réduit les financements alloués d'une part à l'apprentissage, mais également au CPF (compte personnel de formation) et aux dispositifs de reconversion. Ces restrictions impactent directement les acteurs de terrain, dont AVENIR PRO FORMATION, TRANSITIONS PRO, France TRAVAIL, CENTRE DE BILANS DE COMPETENCES.

Les coûts qui ne sont plus supportés uniquement par l'État ou les OPCO sont désormais transférés partiellement à l'entreprise. Pour les TPE/PME cela constitue un frein à l'embauche d'apprentis, ce qui peut réduire le nombre de contrats, donc impacter le Bilan de Compétences. Le Bilan de Compétences doit bénéficier du plafonnement garantissant égalité de traitement et cohérence. Le projet de loi 2026 prévoit la sortie du BC du champ du compte personnel de formation au nom d'une logique de rationalisation budgétaire.

Une telle mesure reviendrait à affaiblir l'un des leviers des plus efficaces de la politique de l'emploi utilisé chaque année par plus de 80 000 actifs, majoritairement des femmes et des salariés en reconversion. De plus le Bilan de Compétences représente un pourcentage faible de la dépense totale du CPF.

Parce qu'il anticipe les erreurs d'orientation et aligne les projets individuels avec les besoins économiques, le Bilan constitue un investissement d'efficacité publique et non une dépense.

C'est également un levier d'inclusion, d'emploi et de cohésion territoriale.

Fragiliser les Bilans de Compétences, c'est priver cette nouvelle période de reconversion pour les demandeurs d'emploi, de l'outil même qui en permet la réussite, en affaiblissant le lien entre les entreprises, les aspirations des salariés et les offres de formation.

Nous espérons que les différents amendements proposés à ce jour pour le maintien du Bilan de Compétences pourront aboutir favorablement.

Nous ajoutons que le 1^{er} collège partage complètement cette analyse sur la formation professionnelle via l'apprentissage.

Merci de votre écoute

Guy Zima, au nom de la CGT,

Alors que les débats budgétaires nationaux et régionaux occupent nos députés, sénateurs ainsi que, plus largement l'ensemble des personnels politiques, les échanges de points de vue, d'idées, de propositions et d'oppositions philosophiques et d'organisation de la société se font jour et s'exposent. Il y a aussi parfois ceux qui déclarent quelque chose et votent son opposé ; la aussi c'est aux citoyens de lire ces situations et d'en tirer leurs conclusions. C'est le jeu de la démocratie et cela permet sinon d'y voir clair, à tout le moins de permettre l'expression de toutes et tous.

À regret, au regard des enjeux, par certaines méthodes visant à défendre des intérêts très particuliers, les rapports de forces se traduisent parfois par des menaces et des chantages. Ainsi quelques milliardaires, soutenus par une presse dont ils sont souvent propriétaires, crient à la spoliation et menacent de se délocaliser fiscalement dès lors qu'une disposition les ferait participer modestement au redressement des comptes de la Nation, de sorte que, sur l'ensemble des prélèvements obligatoires, ils se rapprochent du niveau du reste de la population.

La réaction devant de telles déclarations et intentions avouées ne pouvait qu'être unanimes du monde syndical : n'est-il pas violent de menacer de quitter le "vaisseau France" après avoir accumulé des fortunes grâce aux aides publiques, aux infrastructures et au système éducatif de notre pays ? Menacer de l'abandonner au moindre coup de vent budgétaire relève d'une ingratITUDE civique profonde et d'un comportement irresponsable.

La réponse de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, à une question d'une journaliste dans une matinale, illustre la réalité de cette menace : celle de la fuite des capitaux et des responsabilités face à l'effort collectif.

Mais plutôt que d'argumenter sur les faits, la réponse est venue par une tentative de déstabilisation via une plainte pour injure publique déposée par une officine médiatico-patronale pour avoir usé d'un dicton imagé et bien ancré dans la sagesse populaire face à l'attitude de certains dirigeants économiques.

Nous l'affirmons, "Les rats quittent le navire", n'est pas une injure, mais un constat amer.

La CGT refuse l'hypocrisie. Nous refusons que le débat social se tranche dans les prétoires et ces menaces ne font que confirmer que nous touchons à l'essentiel.

À l'attention de ceux qui s'offusquent des mots pour mieux dissimuler les actes : c'est sereinement et solidairement que nous attendons les réactions des esprits chagrin, dont la préoccupation devrait être de rendre des comptes à la collectivité plutôt que de bâillonner la parole syndicale.

Pour être en accord avec notre RI, cette situation connaît pour partie des similitudes régionales locales lors de débats de cette assemblée ou annonces d'organisations qui la compose en menaçant de délocaliser (dérégionaliser pour être précis) en cas de mise en place d'éco-conditionnalités aux aides publiques par exemple ou de mise en place du VMRR plus récemment.

Étant au CESER ou la parole est réputée libre, la CGT BFC réaffirme donc son soutien à sa secrétaire générale, dénonce cette judiciarisation du débat et appelle à des échanges et confrontations d'idées pas de procédures.

Christophe Ruffoni, au nom de la CRA,

Je voulais faire un point sur la dermatose nodulaire CONTAGIEUSE.

Le 12 octobre 1^{er} cas de DNC dans le Jura... pour arriver à 7 foyers dépeuplés... 350 bovins.

Le temps passant... Et la vaccination réalisée à 95% des bovins dans un rayon de 50 km autour des foyers jurassiens... On pensait à la fin du cauchemar.

Mais le 1^{er} décembre, nouveau cas dans le Doubs, pourtant le cheptel a été vacciné le 22 octobre. Le dépeuplement a permis de constater 4 BOVINS INFECTÉS.

Une crise sanitaire ne se gère pas avec ÉMOTION et l'UNION SYNDICALE doit l'importer pour ÉRADICER cette maladie.

Nous sommes des PAYSANS... nous ne sommes pas CHERCHEURS SCIENTIFIQUES nous FNSEA nous faisons CONFIANCE à la SCIENCE pour ÉRADICER cette maladie.

Les services vétérinaires sont venus apporter la mauvaise nouvelle sur l'exploitation LHOMME (sans accompagnement du psy de la MSA).

La famille LHOMME s'est sentie PERDUE, ABANDONNÉE, son seul espoir d'éviter le dépeuplement, faire un appel à mobilisation via les réseaux sociaux.

Ce qui a fait se déplacer 150 éleveurs, voisins, sympathisants... sur la ferme LHOMME... Ce qui a impliqué le déploiement d'un escadron de gendarmerie pour maintenir de l'ordre.

Suite à la décision du tribunal, le dépeuplement est réalisé le mardi.

Maintenant, laissons la famille LHOMME faire son DEUIL.

Je rappelle que pour TUER la maladie il faut faire 2 choses :

- dépeupler les lots de bovins infectés,

- plus de mouvement d'animaux dans un rayon de 50 km.

Et à partir de là... seule l'erreur humaine peut ou fait progresser la DNCB.

Je voulais revenir sur certains messages que je vois sur les réseaux et notamment sur la théorie du complot où divers complotistes disent que la FRANCE veut TUER L'ÉLEVAGE FRANÇAIS au profit des accords commerciaux MERCOSUR. Je rappelle que l'ÉTAT TUE mais l'ÉTAT PAYE.

Et je rappelle aussi qu'il y a eu un peu moins de 2500 BOVINS tués sur 17 MILLIONS en France.

Pour conclure, un mot sur la VACCINATION TOTALE du cheptel français et de ses conséquences économiques. Il faut un délai de 14 MOIS après vaccination pour pouvoir exporter sachant que la France est un pays de naisseurs donc les animaux maigres partent en Espagne ou Italie, pays spécialisés dans l'engraissement.

Pour terminer, juste faire un point sur l'état sanitaire de l'élevage français, on constate une recrudescence de GRIPPE AVIAIRE et la PESTE PORCINE AFRICAINE qui est à nos frontières.

Merci de votre écoute.

Gilles Duquet, au nom de la FRSEA,

FEADER Bourgogne Franche-Comté

Acompte DJA

Pour les paiements des acomptes DJA : le logiciel est enfin opérationnel. Les 20 dossiers de DJA sous-contraintes ont été débloqués suite à une réunion de concertation entre la Région et la Profession.

Pour les paiements des acomptes ou des soldes des aides à la modernisation : la Région annonce que le déploiement du module de paiement a démarré le 14 novembre dernier et doit se poursuivre progressivement !

Attention, les agriculteurs ne pourront plus accepter le moindre retard sur le paiement des aides.

Il est grand temps d'accélérer le processus pour que la situation redevienne normale au début de l'année 2026.

Accord Mercosur

Mercosur : Non aux distorsions de concurrence - Pas d'accords qui sacrifient nos producteurs au profit d'importations à bas coût.

Le projet d'accord offre des concessions majeures en termes de volumes de contingents, alors même qu'aucune mesure de réciprocité concernant les conditions de production n'est incluse, au détriment de notre souveraineté alimentaire, de nos économies et de la santé du consommateur !

Il est nécessaire de négocier des clauses de sauvegarde plus efficaces et opérationnelles.

Il faut mettre en place des clauses miroirs effectives et les outils pour les contrôler de manière stricte, afin d'éviter tout risque de distorsion de concurrence et de baisse des prix au sein du marché unique européen.

Taxe carbone

Stop à la nouvelle taxe carbone aux frontières - Ce mécanisme pénalise nos exploitations et aggrave la flambée des coûts des intrants.

Nous exigeons le report d'urgence de la nouvelle taxe européenne de Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

La taxe MACF pourrait atteindre 144 € par tonne d'urée importée. Un choc économique majeur, qui frapperait ainsi de plein fouet les trésoreries agricoles déjà au bord de la rupture.

Conclusion

2025 sera marquée par une balance commerciale française négative pour ses produits agro-alimentaires.

C'est une première, cette situation n'est pas arrivée depuis 50 ans.

Jusqu'à présent, notre région avait réussi à maintenir ses capacités de production.

Il devient urgent de redonner la priorité à la production, si on ne veut pas voir s'effondrer l'un des fleurons de notre économie "l'agriculture et les productions agricoles françaises".